

# **COMPTE-RENDU DE LA 9<sup>ème</sup> REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 08 novembre 2019

Ce vendredi 08 novembre 2019, s'est tenue, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, **Félix Antoine TSHISEKEDI**, la 9<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Conseil des Ministres, à la Cité de l'Union Africaine.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République;*
- II. Points d'Informations ;*
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. Examen et adoption d'un texte.*

## **I. DE LA COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Dans sa communication, le Président de la République a abordé cinq points à l'intention des membres du Conseil, à savoir :

- la création d'une Agence pour améliorer le Climat des Affaires ;
- l'affirmation du Leadership de la RDC dans le domaine de l'Environnement ;
- l'application des résolutions du Forum de Matadi sur l'Energie ;
- les modalités de collaboration entre les membres du Gouvernement ;
- la cohésion gouvernementale.

En ce qui concerne le premier point, le Président de la République a annoncé la création d'une « Agence pour l'amélioration du Climat des Affaires » en vue de favoriser et rendre attractifs les investissements dans notre pays. A cet effet, il a chargé les Experts de la Présidence pour travailler dans ce sens. Il les a orientés vers Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan pour approfondir cette initiative avant l'adoption en Conseil des Ministres.

Concernant l'affirmation du Leadership de la RDC dans le domaine de l'environnement, le Président de la République a annoncé la création d'une « Agence de transition écologique ». Elle permettra de mettre en œuvre de manière optimale nos potentialités dans ce secteur. Le Ministre de l'Environnement a été invité à s'y impliquer, en s'inspirant des expériences des autres pays dans ce domaine.

S'agissant de l'application des résolutions du Forum de Matadi sur l'Energie, il a invité instamment le Gouvernement à les mettre rapidement en œuvre notamment celles relatives à l'Autorité de Régulation, en installant ses animateurs.

Pour ce qui est des modalités de collaboration entre les membres du Gouvernement, le Président de la République a invité ceux-ci à travailler de manière collégiale en évitant tout acte ou comportement contraire au principe de solidarité gouvernementale.

Abordant, enfin, le point relatif à la cohésion entre les membres du Gouvernement, le Chef de l'Etat a rappelé les recommandations qu'il a faites lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres selon lesquelles, lorsqu'on entre au Gouvernement, on n'a pas de couleurs politiques.

La seule obligation à laquelle est astreint le Ministre, c'est de respecter et d'appliquer le Programme du Gouvernement qui a été présenté par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et inspiré par le Président de la République. Les membres du Gouvernement sont exclusivement au service de la Nation dans l'exercice de leurs fonctions.

## **II. DES POINTS D'INFORMATIONS.**

### **II.1. Vice-Premier Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières.**

#### **II.1.1. : De l'Etat et de l'Administration du Territoire.**

En l'absence du Vice-Premier Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le vice Ministre de l'Intérieur a affirmé que de manière Générale un calme règne sur l'ensemble du territoire.

Toutefois quelques faits saillants ont été rapportés :

#### *a) Est de la République*

- Poursuite de la traque des groupes armés par les Forces Armées Congolaises ;

b) *Etat d'esprit de la population*

On doit signaler à Kinshasa la consternation de l'opinion à la suite du meurtre de l'Administrateur du Centre Hospitalier « VIJANA ».

On note la satisfaction des membres des familles éprouvées à la suite de l'accident de circulation de Mbanza-Ngungu, concernant la manière dont le Président de la République et le Gouvernement ont géré ce problème.

c) *Fonctionnement des Institutions provinciales*

On notera :

- **Sankuru**

Malaise à l'Assemblée Provinciale à la suite du non-paiement des émoluments des Députés Provinciaux.

- **Haut-Lomami**

Une motion de censure contre le Gouverneur de Province a été adoptée. Ce dernier pourrait donc être destitué.

d) *Situation sécuritaire*

On note la poursuite des mouvements de reddition de la part des membres de groupes armés.

e) *Situation aux frontières*

On constate le retour au Kongo-Central, au Kasai et Sud-Kivu (Uvira) des compatriotes refoulés d'Angola et du Burundi

f) *Situation Sociale*

- **Kasai :**

On observe la hausse des prix de maïs, ce qui cause une grande grogne dans la population.

- **Kisangani :**

On remarque également la hausse des prix de denrées alimentaires et des difficultés d'approvisionnement pour cause de mauvaise navigabilité, principalement due à la crue des eaux du Fleuve.

### g) *Gratuité de l'enseignement de base*

L'application de la gratuité est quasi générale sur l'ensemble du territoire et ce, à la satisfaction des bénéficiaires.

Toutefois, on note çà et là des petits mouvements de grève dans l'enseignement public et privé notamment pour cause d'absence de mécanisation, de prise en charge des « NOUVELLES UNITES » et des « NON PAYES ».

## **II.2. Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants.**

### **II.2.1. : Situation sécuritaire.**

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants chargé des Anciens Combattants a estimé que la situation sécuritaire exposée par le Vice Ministre à l'Intérieur correspondait à son constat et n'avait rien d'autre à ajouter.

## **II.3. Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan**

Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan a exposé sur trois dossiers importants concernant le développement de notre pays :

- a) *Le Processus de structuration du projet de construction du Pont Route-Rail entre les villes de Brazzaville et Kinshasa et du prolongement du chemin de fer Kinshasa-Ilebo ;*
- b) *Projet d'aménagement de la route Ouesso-Bangui-Ndjamena et de la navigation sur le fleuve Congo et ses affluents UBANGI et SANGA (CD13) ;*
- c) *Projet de construction d'un pont sur la rivière Ubangi, de l'Aménagement des chainons manquants dans les corridors routiers Bangui – Kisangani – Kampala et Kisangani –Bujumbura, et de facilitation du transport, du commerce et de transit le long de deux corridors (CD 14).*

Concernant la réalisation du Pont Route-Rail entre les villes de Brazzaville et Kinshasa, le Conseil des Ministres, tout en appréciant le projet pour son caractère intégrateur, a rappelé l'exigence de préserver les intérêts économiques de la République Démocratique du Congo par la mise en œuvre préalable des projets prioritaires ci-après :

- la construction du Port en eaux profondes de Banana et ses voies de desserte routières et ferroviaires sur Matadi ;
- la réhabilitation de la ligne ferroviaire Matadi-Kinshasa ;
- la modernisation du port de Matadi et ;
- la construction du chemin de fer Kinshasa-Ilebo.

C'est dans ce cadre que le Président de la République a décidé de l'asphaltage de la route Boma-Banana dont l'inauguration se fera au mois de février 2020.

Pour les deux autres projets, Madame le Vice-Premier Ministre, a tenu à éclairer le Conseil sur leur niveau de mise en œuvre et a sollicité l'implication du Gouvernement en vue de permettre à la RDC d'honorer ses engagements financiers.

### **III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le relevé des décisions prises lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres du Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 a été approuvé.

### **IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER (01 dossier)**

#### **IV.1. *Ministre des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (01 dossier)***

Le Ministre des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a présenté le dossier relatif à la situation préoccupante de la crise humanitaire qui touche la Province de Sud-Ubangi consécutive aux inondations.

Cette catastrophe naturelle a créé une situation humanitaire préoccupante et critique tout le long de la rivière Ubangi où la destruction et la vulnérabilité de la population affectée ne cessent de s'alourdir. Il a donné le bilan enregistré notamment dans les villes de Zongo, Libenge et dans le Territoire de Kungu.

Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a réitéré sa détermination à venir en aide aux sinistrés de quelque bord qu'ils soient.

A ce sujet, le Conseil a demandé au Premier Ministre d'instruire le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières qui préside le Comité chargé des catastrophes, de réunir tous les Ministres concernés par cette problématique, afin notamment d'adopter rapidement un budget en faveur des populations éprouvées du Sud-Ubangi.

Le Conseil des Ministres a décidé également de consacrer la même attention aux autres cas des sinistrés, notamment le cas de dizaines de milliers de déplacés dans les Hauts plateaux du Sud-Kivu.

**V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN TEXTE (01 texte).**

***V.2. : Ministre des Mines (01 texte).***

Le Projet de Décret portant statuts, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds Minier pour les générations futures, en sigle « FOMIN » a été adopté.

Commencée à 16h50', la réunion s'est terminée vers 20h00'.

Je vous remercie.

**David-Jolino DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI**

*Ministre d'Etat, Ministre de la Communication et des Médias*  
*Porte-Parole du Gouvernement*